

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 43

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 31

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Petites Villes de Demain : approbation de la
convention**

Le programme Petites Villes de Demain, engagé par le Gouvernement, a pour ambition au niveau national de combattre le processus de déprise et renforcer les fonctions de centralité des petites villes.

Déployé sur l'ensemble du territoire national, ce programme est décliné localement. Sur notre territoire les communes de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Coëx peuvent bénéficier de ce dispositif.

La sélection des communes est le résultat de travaux menés notamment par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, consolidés par les contributions des Préfets en tenant compte de différents indices de fragilités et des projets des élus locaux.

Les communes retenues bénéficieront notamment d'un soutien en ingénierie, feront partie d'un réseau permettant l'échange de bonnes pratiques et accéderont à des financements dédiés pour des projets spécifiques.

La démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion, signée par les communes bénéficiaires du programme, l'EPCI, l'Etat. Cette convention-cadre acte les engagements respectifs des partenaires.

Elle expose l'intention des parties dans l'exécution du programme. Elle indique également les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et des moyens dédiés.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (Opération de revitalisation de territoire).

Cette convention a par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique.

Chaque commune concernée par le programme a apporté les éléments attendus, il appartient à la Communauté de Communes de coordonner et d'animer le dispositif, notamment en veillant à la cohérence de la déclinaison du projet de territoire.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au programme « Petites Villes de Demain » avec les communes de Saint Hilaire de Riez, Coëx et Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes conventions ou document à intervenir dans le cadre de ce programme et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **16 AVR. 2021**

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET

